

Le 31 janvier 2020

CHASPUZAC
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 janvier 2020 sous la présidence de Michel JOUBERT.
Quatre conseillers absents.

Les sujets ci-après ont été abordés :

1- Syndicat Départemental d'énergies de Haute-Loire

Suite à l'adhésion d'établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre au SDE de Haute-Loire, les statuts du Syndicat Départemental d'énergies de Haute-Loire sont modifiés. Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SDE 43.

2- Approbation modification PLU

Suite à l'enquête publique réalisée du 2 décembre 2019 au 16 décembre 2019, pour la modification simplifiée n° 9 du plan local d'urbanisme, Monsieur le Maire précise qu'aucune observation n'a été émise. Cette modification portant sur la zone AU1 et la zone Ui est approuvée.

3- Réhabilitations de logements

La maîtrise d'œuvre de la réhabilitation par création de 4 logements au bourg de Chaspuzac, est confiée à la SCP BERGER-GRANIER. Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du programme « Plan en faveur de la Ruralité » est sollicitée.

Afin de connaître le coût définitif de cette opération l'appel d'offres sera lancé prochainement.

4- Aménagement rues du bourg

L'aménagement des rues va être poursuivi. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études AB2R. Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes va être sollicitée.

Afin de connaître le coût définitif de cette opération l'appel d'offres va être également lancé.

5- Le contrat d'assurance des risques statutaires

Ce contrat arrive à échéance au 31/12/2020. La Commune charge le Centre de Gestion de la Haute-Loire de lancer une procédure de marché public pour son compte et pour les 4 années à venir à compter du 1^{er} janvier 2021.

6- Travaux de rénovation d'éclairage public Le Bourg

Une 1^{ère} partie de travaux de rénovation d'éclairage public a été réalisée au bourg de Chaspuzac. Conformément à la réglementation comptable, la part des travaux restant à la charge de la Commune doit être amortie. Cet amortissement sera réalisé sur une durée de 5 ans.

7- Groupe scolaire

Suite au rapport d'audit effectué par les Services de l'Inspection Académique de Haute-Loire au groupe scolaire de Chaspuzac, il est prévu de remédier aux insuffisances mentionnées dans le rapport. Des devis vont être demandés auprès d'entreprises chargées de la protection des élèves. Des financements de l'Etat et de la Région vont être sollicités.

8- Acquisition tracteur

Le tracteur actuel est insuffisant pour les besoins de la Commune. Afin de répondre aux besoins pour les travaux d'entretien de la voirie, du déneigement..., l'achat d'un nouveau véhicule est envisagé avec des accessoires tel que broyeur, chargeur.